



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la
Commune de Meyrin
du - 6 décembre 2000,

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Meyrin du 31 mai 1999

Vu l'arrêté du 6 octobre 1999 attribuant la dénomination de rue Robert-Adrien-STIERLIN, de la rue du Bois-du-Lan, à la hauteur du n° 17, au carrefour de la rue LECT et la rue des Ateliers

Vu le préavis de la Commission cantonale de nomenclature du 7 mars 2000

Vu l'approbation de la décision municipale de redénommer une artère sur le territoire de la Commune de Meyrin du 30 août 2000

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

Rue Robert-Adrien-STIERLIN

CV 10502

Au tronçon de la route de Prévessin partant de la route H.-C.-FORESTIER, à la hauteur du n° 38 et arrivant à l'avenue Auguste-François-DUBOIS.

CV 54160

Du nom de Robert-Adrien Stierlin (1926-1969), pionnier suisse de l'hélicoptère et Meyrinois.

La numérotation actuellement en vigueur reste inchangée.

Cet arrêté annule et remplace celui du 11 octobre 2000.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 6 octobre 1999 est abrogé.

Communiqué à:

DIAE : 3 ex.
DF : 1 ex.
DJPT : 2 ex.
DAEL : 3 ex.
CHA : 1 ex.
OCP : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: